



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**La 73^e RÉUNION
WASHINGTON, D.C. – 23 AVRIL 2006**

DC/S/2006-0007(F)

Le 23 avril 2006

Déclaration de

**L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances
Canada**

**Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade,
de Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de la Guyane,
de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de
Saint-Vincent-et-les Grenadines**

Déclaration préparée à l'intention du Comité du développement de la banque mondiale et du fonds monétaire international

**L'honorable James M. Flaherty,
ministre des Finances du Canada,**

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, de Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Washington, DC, le 23 avril 2006

Je trouve remarquable que l'un des principaux thèmes abordés par les ministres au cours de la fin de semaine soit semblable à l'une des grandes priorités nationales du gouvernement que je représente. J'aimerais particulièrement souligner l'engagement du gouvernement du Canada à renforcer son régime de gouvernance publique dans le but d'accroître l'imputabilité.

L'imputabilité est un enjeu planétaire qui transcende les frontières nationales. Compte tenu de leurs mandats et des relations qu'elles entretiennent avec leurs membres, les institutions issues des accords de Bretton Woods ont un rôle important à jouer pour promouvoir l'imputabilité et la saine gouvernance.

Le renforcement de l'imputabilité constitue une responsabilité partagée. Les pays donateurs et les pays en développement doivent unir leurs efforts pour que l'aide soit utilisée efficacement de manière à produire des résultats concrets en matière de développement. Il est essentiel de surveiller adéquatement les politiques pour continuer à mettre en œuvre notre engagement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces dernières années, nous avons noté un raffermissement de la collaboration entre la Banque, les Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au chapitre de l'élargissement du cadre mondial de surveillance pour suivre les progrès vers la réalisation de chacun des OMD. Cependant, nous pouvons faire davantage pour améliorer le processus.

La mesure des résultats

La mesure des résultats est un élément fondamental du paradigme du développement. Il est essentiel de recueillir des données exactes, à jour et utiles pour bien comprendre les progrès réalisés et les défis qui subsistent. Des statistiques à jour et fiables constituent des éléments essentiels d'un programme axé sur les résultats.

Puisque la capacité des pays de recueillir et d'évaluer des statistiques est cruciale dans le cadre des efforts pour suivre la progression vers l'atteinte des OMD, nous devons continuer d'appuyer le Programme de renforcement des capacités statistiques de la Banque.

Dans le cadre de l'approche du Canada en matière de développement, l'Agence canadienne de développement international et Statistique Canada collaborent plus étroitement pour aider les pays en développement à raffermir leurs systèmes statistiques, leurs capacités institutionnelles et leur planification. La solidité des organismes statistiques des pays doit être évaluée périodiquement et appuyée par une aide technique accrue. Compte tenu de l'importance de la capacité statistique de chaque pays pour surveiller la progression vers l'atteinte des OMD,

nous souhaitons que cette capacité soit évaluée périodiquement dans le contexte des stratégies d'aide-pays.

L'atteinte des OMD – Une responsabilité partagée

À quelque point de vue que ce soit, nous sommes encore loin d'atteindre les OMD dans plusieurs régions du monde. Nous nous réjouissons que, globalement, des progrès importants aient été effectués, en partie à cause du contexte économique relativement favorable. Cependant, nous craignons que ces progrès soient inégalement répartis entre les divers pays et régions et que plusieurs pays soient laissés pour compte, particulièrement en Afrique subsaharienne. Au cours de la courte période qui nous sépare de 2015, il est évident que nous devons redoubler d'effort pour que la promesse des OMD se réalise pour les citoyens les moins bien nantis du monde.

Le Canada est fermement déterminé à unir ses efforts à ceux des pays développés et en développement, dans un contexte d'imputabilité mutuelle, afin d'atteindre les OMD d'ici l'année cible 2015. Cet objectif nécessitera de plus grands efforts de la part des pays développés pour accroître l'efficacité de l'aide et pour veiller à ce qu'elle soit fournie de manière à appuyer le renforcement des structures de gouvernance des pays en développement. Il exigera également des efforts de la part des pays en développement, qui devront renforcer la gouvernance et l'imputabilité, gérer leur économie plus efficacement et poursuivre leur action quant à leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

L'Irlande a également effectué des progrès pour s'assurer d'une meilleure efficacité des sommes qu'elle verse sous forme d'aide. Elle s'est fixé comme objectif d'accroître l'aide internationale pour la porter à 0,5 % de son produit intérieur brut (PIB) en 2007 et à 0,7 % en 2012. Elle est en bonne voie d'atteindre ces objectifs, l'aide fournie en 2006 devant représenter 0,47 % de son PIB. L'aide financière fournie par l'Irlande a augmenté de plus de 24 % en 2006, ce qui représente la hausse la plus importante jamais apportée en une seule année à son montant. Le budget de l'Irlande au titre de l'aide publique au développement (APD) a plus que quadruplé au cours de la dernière décennie, et il est passé de 0,30 % du PIB en 1996 à 0,47 % en 2006.

Le Canada et l'Irlande ont tous deux appuyé l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, qui a été mise en œuvre par le Fonds monétaire international (FMI) et l'est actuellement par l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds africain de développement. Les deux pays sont déterminés à maintenir les capacités de financement de ces institutions. L'Irlande agira en ce sens en versant intégralement sa part des fonds requis par l'Initiative en 2006. De son côté, le Canada a déjà payé sa part des coûts liés au FMI. Il sera essentiel de veiller à ce que cet allègement de la dette dégage des sommes pour des investissements importants dans des domaines tels que la santé et l'éducation. Dans ce contexte, nous voudrions veiller à ce que l'Initiative et le Cadre de soutenabilité de la dette qui s'y rattache n'entraînent pas d'incidences négatives sur l'acheminement des transferts de fonds aux pays en développement.

Nous devons veiller à ce que cette aide soit utilisée de façon efficace, toute hausse de son montant devant s'accompagner d'une réduction correspondante de la pauvreté. L'imputabilité mutuelle des pays donateurs et bénéficiaires est cruciale pour promouvoir l'esprit de

partenariat établi dans le Consensus de Monterrey. D'une part, il faut que les pays en développement améliorent leurs résultats pour attirer un soutien financier, sous forme tant d'APD que d'investissements du secteur privé, et qu'ils intensifient la mobilisation de leurs ressources nationales. D'autre part, il faut que les donateurs améliorent leurs efforts pour aider les pays en développement à mettre au point leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté, qu'ils fassent correspondre l'aide aux priorités des pays en développement et qu'ils coordonnent leurs efforts d'aide entre eux et avec les pays bénéficiaires. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, adoptée en 2005, énonce un plan directeur pratique, axé sur l'action, dans le but d'accroître la qualité de l'aide et d'améliorer son incidence sur le développement. À l'échelle internationale, la Déclaration constitue un mécanisme par lequel les pays donateurs et bénéficiaires de l'aide sont mutuellement responsables du respect des engagements liés aux partenariats. Au niveau des pays, elle encourage les pays donateurs et les partenaires à évaluer conjointement leur progression commune pour mettre en œuvre les engagements convenus au chapitre de l'efficacité de l'aide.

Je tiens également à réitérer l'importance d'efforts plus concentrés, dans le contexte du Programme de Doha pour le développement sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, pour veiller à ce que les pays en développement aient accès aux marchés, ce qui constitue un élément clé pour garantir la croissance économique nécessaire à l'atteinte des OMD. Depuis le début du Cycle de négociations de Doha en 2001, de graves problèmes ont surgi et d'importants jalons n'ont pas été respectés. De toute évidence, nous devons effectuer d'importants progrès dans le cadre de ces négociations afin de tenir les promesses du Programme de Doha, pour le plus grand avantage des pays en développement. Nous devons unir nos efforts pour atteindre notre objectif qui consiste à réduire sensiblement les droits de douane et les subventions à l'agriculture d'ici la fin de l'année. Nous prévoyons que le FMI et la Banque mondiale raffermiront leur engagement en vertu du programme « Aide pour le commerce », à titre d'élément nécessaire et complémentaire pour aider les pays à profiter d'une plus grande libéralisation des échanges.

Le défi de la gouvernance

La composition du portefeuille de prêts de la Banque a évolué au cours de la dernière décennie, en faveur des pays qui ont fait la preuve qu'ils sont déterminés à utiliser efficacement l'aide. Nous savons que des politiques, des institutions et une gouvernance solides sont autant de facteurs essentiels pour assurer l'efficacité de l'aide. Les pays qui ont de bons résultats à ce chapitre peuvent absorber des niveaux d'aide plus élevés et ont de bonnes chances d'être plus efficaces pour convertir l'aide en croissance économique et en mesures de réduction de la pauvreté.

Le soutien efficace du développement dans les pays qui ont de piètres résultats au chapitre de la gouvernance demeure un important problème pour la Banque mondiale. La Banque estime que la corruption est l'un des plus grands obstacles au développement socioéconomique. La corruption nuit au développement en portant atteinte à la primauté du droit et en ébranlant l'assise institutionnelle sur laquelle repose la croissance économique. Les effets nuisibles de la corruption sont particulièrement importants pour les moins bien nantis, car ces derniers sont le plus durement touchés par le ralentissement de l'économie, ils dépendent le plus des services publics et ils sont le moins capables d'assumer les coûts supplémentaires qui découlent de la corruption, de la fraude et du détournement de la richesse économique.

Pendant que la Banque continue de s'attaquer au problème de la gouvernance, nous devons veiller à ce qu'elle applique une approche plus claire et des politiques plus uniformes aux pays membres emprunteurs lorsque de piètres résultats en matière de gouvernance, notamment la corruption, sont considérés comme présentant un risque important. À cette fin, nous espérons que le Conseil d'administration examinera rapidement une série de lignes directrices qui orienteront les activités de la Banque dans les pays à risque élevé.

Une stratégie pour les pays à revenu intermédiaire

J'aimerais également aborder la question des pays à revenu intermédiaire, qui progressent vers l'atteinte des OMD. Dans le *Rapport de suivi mondial*, on donne en exemple le secteur de l'éducation, où l'on note des améliorations importantes sur le plan de l'achèvement du cycle primaire par les enfants. Cependant, il subsiste d'importantes inégalités au sein de ces pays, et nous ne pouvons nous permettre de faire preuve de complaisance.

Bien que le rôle de la Banque dans les pays à faible revenu soit bien compris, son rôle dans les pays à revenu intermédiaire est plus complexe. Bon nombre de ces pays ont accès à d'autres sources de financement qui échappent aux pays à faible revenu. Puisqu'une majorité des moins bien nantis du monde résident dans des pays à revenu intermédiaire, la Banque doit y maintenir sa participation; toutefois, son engagement doit manifestement présenter un avantage comparatif. L'insistance de la Banque mondiale sur la réduction de la pauvreté doit être le critère déterminant de ses efforts dans ces pays.

À notre avis, la stratégie de la Banque à l'égard des pays à revenu intermédiaire peut être améliorée à plusieurs égards. La Banque a reconnu que ses méthodes opérationnelles complexes constituent un fardeau pour les pays emprunteurs, et elle a fait récemment des progrès pour réduire le coût des opérations, accélérer la prestation de l'aide et réduire ou éliminer les conditions rattachées aux opérations d'investissement. Il faudra toutefois faire d'autres progrès pour simplifier les acquisitions et le versement des fonds. Une plus grande attention doit être accordée au rôle de la Banque en ce qui concerne la synthèse et la diffusion du savoir et des conseils aux pays à revenu intermédiaire.

Un autre dossier qui exige des progrès immédiats est celui de la réforme du secteur financier. Un secteur financier vigoureux constitue le meilleur moyen de défense des pays contre les crises financières et leurs effets sur les citoyens les plus pauvres. Il est également nécessaire pour canaliser l'aide financière vers les moins bien nantis, afin de leur permettre de s'aider eux-mêmes. Bien que bon nombre de pays à revenu intermédiaire aient obtenu, pendant des années, des prêts de la Banque pour assurer la réforme de leur secteur financier, ils n'ont pas réussi à mettre sur pied un secteur financier solide. En définissant sa stratégie de développement du secteur financier dans les pays à revenu intermédiaire, la Banque doit fixer des résultats à atteindre, notamment un assainissement du bilan du secteur bancaire et l'augmentation des prêts aux petites et moyennes entreprises.

Une approche axée sur les résultats à l'intention des pays à revenu intermédiaire signifie qu'au fil des ans nous devrions constater que ces pays dépendent de moins en moins de l'aide financière et qu'ils sont en mesure d'attirer plus d'investissements privés, notamment par le biais des investissements directs étrangers (IDE). À l'heure actuelle, seulement cinq marchés émergents se partagent 60 % de l'ensemble des IDE destinés aux pays en développement. Je

souhaite que la Banque axe ses travaux sur l'augmentation du nombre de pays bénéficiaires d'IDE importants au cours de la prochaine décennie.

La réponse aux besoins des petits États

Dans nos efforts de promotion du programme de développement, nous ne pouvons négliger les défis particuliers que doivent relever les petits États, y compris ceux des Caraïbes. Nous savons que ces États sont très sensibles aux dommages causés par les ouragans qui se succèdent, particulièrement dans leurs zones côtières de faible élévation. Une attention immédiate est requise pour les petits États insulaires, afin de les aider à atténuer les risques de catastrophes naturelles. À cette fin, les efforts déployés par la Banque mondiale pour étudier d'éventuels régimes d'assurance des actifs publics et les travaux de la Société financière internationale visant à trouver de nouvelles façons d'assurer les résidences privées sont d'une importance critique. Nous continuerons d'appuyer l'élaboration, par la Banque, de cette nouvelle approche d'ensemble pour l'assurance en cas de catastrophe dans les Caraïbes et d'autres petits États, et nous invitons d'autres pays donateurs et le secteur privé à soutenir ces efforts.

Un défi à plus long terme consiste à transférer les technologies existantes et nouvelles requises pour l'adaptation à de nouvelles conditions météorologiques, particulièrement dans les secteurs essentiels liés à l'agriculture et à la gestion des ressources en eau. Cependant, ces pays sont également confrontés à d'autres défis, notamment : l'érosion plus rapide que prévu des préférences commerciales, qui nuit beaucoup à plusieurs petits États; les problèmes de conformité à une réglementation plus rigoureuse des services financiers; et le problème sous-jacent des petits marchés nationaux, qui est aggravé par l'éparpillement géographique. Ce dernier problème entraîne des coûts unitaires élevés, élimine les possibilités d'économies d'échelle, hausse les coûts de transport et mine les efforts visant à promouvoir l'intégration régionale. La Banque mondiale doit jouer un rôle important pour aider les petits États insulaires à relever ces défis.